



Non à la remise en cause des CCAS/CIAS !

Depuis plusieurs mois, le Gouvernement et certain-es parlementaires multiplient les attaques contre les services publics locaux au nom de la simplification administrative et des économies budgétaires. Après une première tentative en 2025, une nouvelle offensive est aujourd'hui engagée au Sénat avec un amendement visant à rendre facultative l'existence des Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS). Pour la Fédération CGT des Services publics, cette proposition constitue une attaque directe contre l'action sociale de proximité et contre l'un des principaux outils de solidarité dont disposent les communes.

Depuis plus de quarante ans, les CCAS et les CIAS accompagnent les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les familles en difficulté, les personnes isolées et les publics les plus fragiles. Ils assurent l'accès aux droits, le maintien à domicile, la gestion d'EHPAD, de résidences autonomie, de services d'aide à domicile, de centres sociaux et de nombreux dispositifs d'accompagnement social.

Dans un courrier adressé le 12 mai 2025 au Gouvernement, la Fédération CGT des Services publics a dénoncé une mesure qui fragiliserait l'action

sociale locale, accentuerait les inégalités entre territoires et ouvrirait la voie à une réduction des moyens consacrés à la solidarité. Demain, selon la commune dans laquelle on habite, l'accès aux droits et à l'accompagnement social pourrait ne plus être le même.

Cette remise en cause intervient alors même que les besoins sociaux augmentent partout : vieillissement de la population, précarité grandissante, difficulté d'accès au logement, isolement des personnes âgées et recul des services publics. Face à ces enjeux, il faut davantage de solidarité et de proximité, pas moins.

Pour la CGT, les CCAS/CIAS ne doivent pas être affaiblis mais renforcés. Nous exigeons le maintien de leur caractère obligatoire, le développement de leurs moyens humains et financiers et la reconnaissance du travail des agent-es qui assurent chaque jour ces missions essentielles au service de la population.

**LA SOLIDARITÉ N'EST PAS UNE OPTION.
LES CCAS/CIAS SONT INDISPENSABLES
À L'ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX DROITS ET AU
SERVICE PUBLIC DE PROXIMITÉ.**

Touche pas à mon CCAS !
Défendons nos services publics de proximité !

